



Charte du Patineur

Association Laïque

Principe :

Le Nantes Longchamp Patinage à Roulettes (NLPR), les entraîneurs, les responsables de groupe, les parents et les patineurs s'engagent sur des principes et des valeurs communes.

Cette charte est une volonté de définir les règles de vie, les devoirs et les droits de chacun dans les projets et les objectifs qui les animent.

Tout sportif a le droit :

- de bénéficier d'un milieu sain, en particulier sans tabac ni dopage,
- d'être respecté et traité avec dignité,
- de participer à des entraînements et des compétitions adaptés à ses capacités,
- d'avoir des temps de repos.

Tout sport est porteur des valeurs d'effort individuel, du sens du partage, du respect de soi et des autres, dans un cadre réglementaire librement accepté par chacun.

Ainsi, tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- se présenter aux entraînements avec une tenue sportive adaptée à la pratique, avec son matériel au complet et être présent de façon régulière,
- se conformer aux règles du jeu, se mettre en condition physique et s'échauffer correctement (pour permettre à tous de participer au meilleur niveau, il convient que chacun soit au mieux de sa forme),
- respecter les décisions de l'arbitre ou de l'entraîneur (aucun sport ne peut exister sans arbitre !),
- respecter ses adversaires et ses partenaires (en cas de non-respect de ces consignes, une exclusion sera possible),
- rester maître de lui en toute circonstance,
- refuser toute forme de violence et de tricherie,
- respecter le matériel du club et le gymnase,
- faire attention à la prise de médicaments : certains contiennent des produit « dopants » signalés par « Attention Sportif » sur la notice d'utilisation. (voir carnet de santé NLPR),
- respecter ses camarades et refuser tout comportement déplacé en rapport avec l'intégration d'un nouveau joueur.

Tout adhérent ne pourra débuter une activité qu'après règlement de sa cotisation et fourniture du dossier d'inscription **complet**. Une activité commencée ne pourra donner lieu à remboursement.

Les patineurs ne sont sous la responsabilité du club que pour la durée prévue de l'activité, par conséquent il est demandé aux parents de mineurs de vérifier la présence d'un responsable au début de la séance et de respecter l'heure de la fin de l'activité.

Afin de donner une place à chacun, des sportifs de niveaux différents peuvent se retrouver au sein d'un même groupe d'entraînement. La répartition dans ces groupes ainsi que la participation aux compétitions sont du ressort exclusif des entraîneurs.

L'alimentation a son importance dans la réussite du sportif et il est souhaitable d'en tenir compte :

- pas de pratique le ventre vide (manger un féculent la veille d'une compétition et deux heures avant)
- La concentration des sportifs est managée par leur coachs et leur isolement avant la compétition doit être respectée par tous

Les responsables du NLPR s'engagent

Considérant que la recherche exclusive de la performance et que la seule valorisation de la victoire à tout prix ne peut conduire qu'à l'utilisation de moyens déloyaux, les responsables s'engagent :

- à faire en sorte que le sport trouve au sein du club ses valeurs d'éducation et de socialisation,
- à oeuvrer pour que le sport reste à sa juste place.

**Je suis licencié au NLPR
et
je m'engage à respecter cette charte :**

Le patineur

Les parents
(obligatoire pour les mineurs)